

ASSEMBLÉE NATIONALE

26 novembre 2021

COMBATTRE HARCÈLEMENT SCOLAIRE - (N° 4712)

| | |
|--------------|--|
| Commission | |
| Gouvernement | |

Rejeté

AMENDEMENT

N ° 29

présenté par
Mme Ménard

ARTICLE 6

À l'alinéa 3, substituer aux mots :

« peut comporter »

le mot :

« comporte ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Si l'on veut se donner les moyens d'appliquer des outils estimés pertinents pour lutter contre le harcèlement, leurs recours ne doit pas être optionnel.